



Vendredi 30 avril 2021

Communiqué de presse

La Ville de Bordeaux renouvelle les extensions et la gratuité des terrasses

En soutien aux cafetiers, restaurateurs et hôteliers et en prévision de la réouverture des terrasses annoncée pour le 19 mai, la Ville renouvelle la gratuité et l'extension des terrasses, comme le confirme Pierre Hurmic maire de Bordeaux :

« Après six mois de fermeture, les restaurateurs et les cafetiers paient durement les conséquences de la situation sanitaire. La réouverture annoncée de leur terrasse le 19 mai marque un premier espoir.

Pour alléger leur contribution à l'effort qu'ils consentent et leur permettre une reprise d'activité, j'ai décidé de renouveler la gratuité des droits de terrasses jusqu'au 31 août.

J'ai décidé également de maintenir l'extension des terrasses pour aider à compenser la perte d'exploitation et appliquer la distanciation physique.

Afin de permettre cette réouverture des terrasses dans les meilleures conditions, respecter les règles sanitaires et la tranquillité des riverains, j'ai mis en place un comité de suivi réunissant l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH), la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI), le Groupement national des indépendants hôtellerie et restauration et des associations de riverains, qui se réunira régulièrement pour faire le point de la situation ».

Rappel

La ville de Bordeaux compte 890 terrasses autorisées à l'année pour une surface totale de 13 764 m².

En 2020, elle a octroyé 4 802 m² supplémentaires dans le cadre de l'aide apportée aux commerçants et permettre l'application du protocole sanitaire (distanciation sociale), soit un total de 18 586 m².

Elle a également traité en 2020, 558 demandes de terrasses provisoires, dont 373 étaient des dossiers d'extensions de terrasses réglementaires existantes.

Contacts presse

France-Laure Pons / Nicolas Corne - Service de presse
presse@mairie-bordeaux.fr 05 56 10 20 46 twitter.com/bordeauxpresse - bordeaux.fr